



Eau Potable

Exercice

2022

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public

PIERREFONDS



Communauté de Communes
des **Lisières de l'Oise**



Au service Des Territoires de l'Oise



Au service Des Territoires de l'Oise

ADTO-SAO

36 Avenue Salvador Allende – Bât. A

Bâtiment Hervé Carlier

60000 BEAUVAIS

Tél : 03 44 15 37 37– E-mail : accueil@adto-sao.fr



Dossier n° 64306

Edité le : lundi 07 août 2023



Etabli par : Quentin SENEZ



Vérifié par :



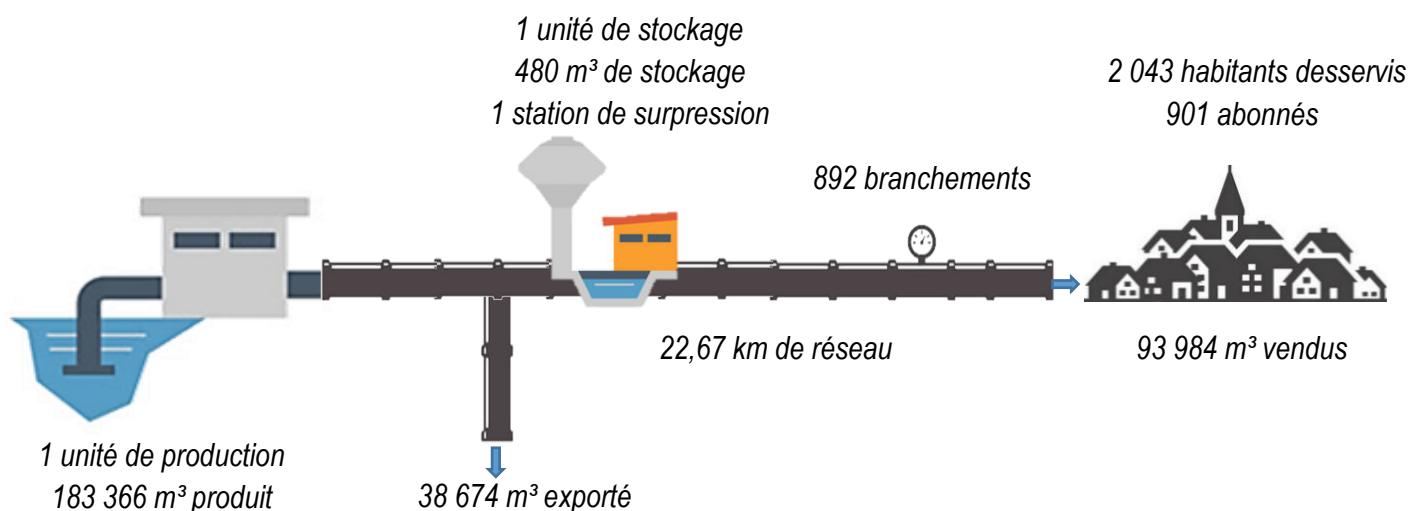
Approuvé par :

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales et au décret n°2007-675 du 2 mai 2007.



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

PIERREFONDS



Le rendement du réseau est de 73,62% (cf § III-C-5)

La qualité de l'eau ?

Taux de conformité des analyses Microbiologiques :
100%

Taux de conformité des analyses Physico-chimiques
: 20%

L'exploitation ?

Véolia

en délégation de service public de type affermage

Début de contrat le : 31/10/2013

Fin de contrat le : 30/10/2033

Les actions à mener ?

- Création d'un puit d'infiltration afin de faciliter la vidange du réservoir
- Renouvellement du réseau de distribution en domaine privé (menant à la STEP)
- Renouvellement des réseaux rue de Martreuil, Rue Notre-Dame et Rue Séverine
- Réalisation d'un diagnostic du captage prévu en 2023
- Lancement d'une étude pour la réalisation d'une interconnexion avec Saint Etienne Roilaye



Prix de l'eau

Le prix du m³ d'eau potable dans la collectivité est de 2,56 € TTC
(au 1er janvier 2023) - Prix moyen dans l'Oise : 2,88* € TTC/m³

*prix moyen calculé avec les données des collectivités ayant missionné l'ADTO pour réaliser leur RPQS (24)

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

- Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document qui doit être réalisé annuellement pour chaque service d'eau et d'assainissement ;
- Le contenu du RPQS est précisé dans le Code général des collectivités territoriales (article D 2224 -1 à 5) et complété par l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 ;
- Le RPQS est un rapport distinct du Rapport Annuel du Délégué (RAD) ;
- Le RPQS doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Les modalités de transmission des RPQS sont précisées dans l'arrêté du 29 décembre 2015.

L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement

- L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement est un site internet créé et géré par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) donnant accès à la description et aux données des services publics d'eau potable et d'assainissement, qu'il s'agisse de leur organisation, de leur tarif ou de leur performance ;
- Les données du RPQS peuvent être transmises à l'Observatoire en suivant le lien "accès réservé aux collectivités" sur le site internet "<http://www.services.eaufrance.fr/>" ; A noter que la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise reçoit les données pour validation avant publication ;
- La transmission de ces données au préfet et à l'Observatoire est obligatoire pour les communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 3 500 habitants et plus ;
- Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs ayant fait l'objet de définitions standardisées ont été définis. Ils sont de deux types ; des indicateurs descriptifs (ex : D201.0, D202.0, etc.) qui permettent de caractériser le service, et des indicateurs de performance (ex : P254.3, P203.0, etc.) qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance.

Prix et qualité du service public de l'eau potable

Ce rapport présente à la fois les valeurs de l'exercice 2021 et celles de l'exercice 2022 afin de mettre en lumière l'évolution du service d'une année sur l'autre. Néanmoins, seules les valeurs de 2022 sont obligatoires.

SOMMAIRE

I) CARACTERISATION DU SERVICE.....	7
A) Présentation du territoire desservi.....	7
B) Mode de gestion du service.....	7
C) Estimation de la population desservie (D101.0).....	8
D) Nombre d'abonnements.....	8
E) Prestations assurées dans le cadre du service.....	9
F) Ressources en eau.....	10
1) Points de prélèvement.....	10
2) Lieux de stockage.....	11
3) Volumes produits.....	12
4) Volumes importés.....	13
5) Volumes exportés.....	14
6) Volumes mis en distribution.....	15
7) Volumes vendus aux abonnés.....	16
8) Consommation moyenne d'eau potable par foyer.....	17
9) Longueur du réseau.....	17
II) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	18
A) Fixation des tarifs en vigueur.....	18
1) Part destinée à la collectivité.....	18
2) Part destinée au délégataire.....	18
3) Part destinée aux taxes et redevances.....	18
B) Les frais d'accès au service d'eau potable.....	19
C) Prix du service de l'eau potable.....	19
1) Tarifs du service d'eau potable.....	19
2) Composantes de la facture type d'un usager de 120 m³.....	20
3) Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ (D102.0).....	21
D) Recette d'exploitation.....	22
1) Recettes de la collectivité.....	22
2) Recettes de l'exploitant.....	23
III) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	24
A) Qualité de l'eau (P101.1-P102.1).....	24
B) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau.....	24
1) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	24
2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P103.2B).....	25
C) Performance du réseau.....	27
1) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	28
2) Indice Linéaire de Consommation (ILC).....	29
3) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP) (P106.3).....	30
4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	32
5) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	33
D) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	35
E) Taux d'occurrence des interruptions de service (P151.1).....	35
F) Taux de réclamations (P155.1).....	35

G) Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P101.0).....	35
H) Branchements en plomb.....	35
IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	36
A) Montants Financiers.....	36
B) Etat de la dette (P153.2).....	36
C) Amortissements réalisés.....	36
D) Actions de solidarité et de coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau.....	36
1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	36
2) Opérations de coopérations décentralisées.....	36
V) EXPLOITATION DU SERVICE, TRAVAUX ET ETUDES.....	37
A) Obligations de l'exploitant.....	37
B) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le délégataire.....	38
C) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par la collectivité.....	39
D) Perspective.....	40
VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES.....	41
VII) ANNEXE 1: FICHE DE SYNTHESE DES ANALYSES ARS.....	42
VIII) ANNEXE 2: FICHE DE SYNTHESE SATEP.....	44
IX) ANNEXE 3 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE.....	45
X) ANNEXE 4 : DETAIL DES INTERVENTIONS DURANT L'EXERCICE.....	46
XI) ANNEXE 5 : SYNOPTIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE.....	47

I) CARACTERISATION DU SERVICE

A) Présentation du territoire desservi

La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise gère le service d'eau potable de la commune de Pierrefonds depuis le 1er janvier 2020 suite au transfert de compétences.

La collectivité comprend les ouvrages suivants :

- 1 unité de production
- 1 unité de stockage
- 1 station de surpression
- 22,666 km de réseau
- 892 branchements

Les compétences liées au service peuvent être la production, le traitement, le transfert, le stockage ou la distribution. Dans le cas de la collectivité :

- la compétence liée à la production consiste à assurer la mise à disposition de l'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eau brute et le pompage en sortie d'usine.
- La compétence liée au traitement consiste à rendre une eau brute non potable, potable pour les consommateurs par l'utilisation d'un ou plusieurs procédés chimiques ou physiques.
- La compétence liée au transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'aux points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
- La compétence liée au stockage sert à retenir l'eau pour permettre le maintien d'une diffusion aux heures de forte demande. Il peut servir d'intermédiaire entre le transfert et la distribution.
- La compétence liée à la distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

B) Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public de type affermage pour une durée de 20 ans avec une échéance fixée le 30/10/2033.

Il y a 1 avenant au contrat

	Date d'effet	Objet
Avenant n°1	26/11/20	Transfert de compétence à la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise

C) Estimation de la population desservie (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. La population desservie est estimée à 2043 habitants.

D) Nombre d'abonnements

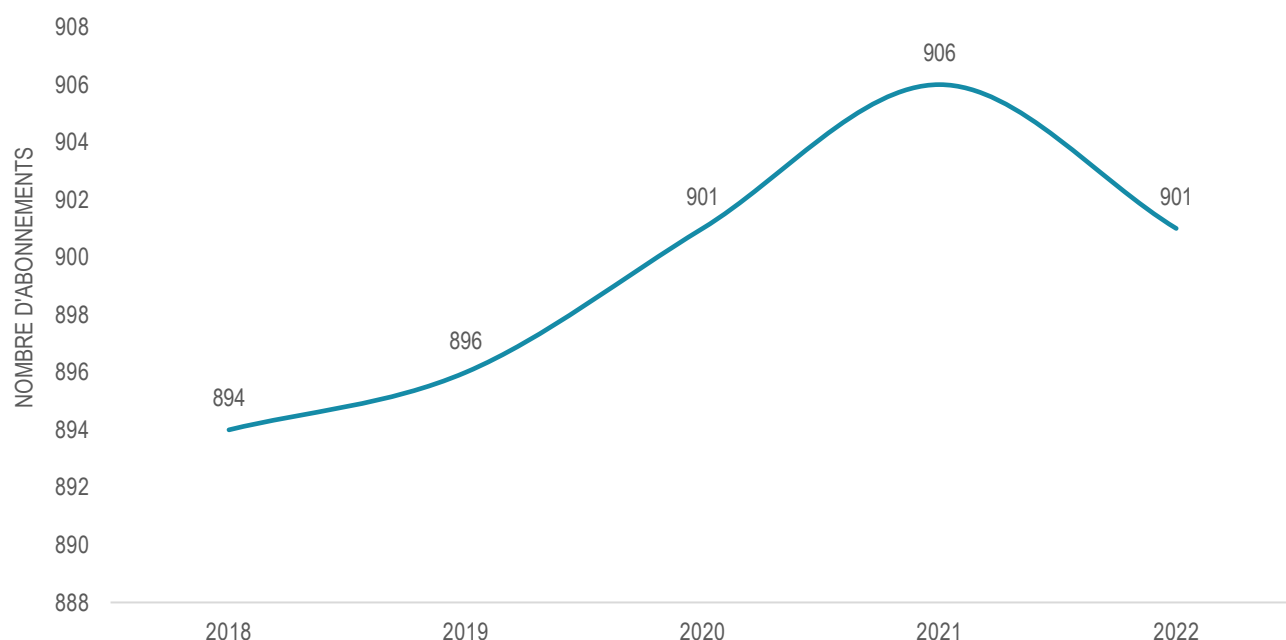
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Abonnements	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Nombre d'abonnements domestiques	905	900	-0,55%
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00%
Nombre total d'abonnements	906	901	-0,55%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de 39,75 abonnés/km pour l'exercice 2022.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,27 habitants/abonné pour l'exercice 2022.

Evolution du nombre d'abonnements



Le nombre d'abonnés a diminué lors de cet exercice par rapport à l'exercice 2021. Cependant, sur les cinq dernières années le nombre d'abonnés reste relativement stable.

E) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées au délégataire sont les suivantes :

Gestion du service :	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés :	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service :	Des branchements
Entretien :	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement :	Des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement :	Des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des captages, des clôtures, du génie civil
Prestations particulières :	Entretien des points de distribution publics, dont les hydrants

F) Ressources en eau

1) Points de prélèvement

Ouvrages	Type	Débit d'exploitation [m³/h]	Débit d'autorisation [m³/h]	Code BRGM	Arrêté D.U.P	Date de création
Forage de Palesne	Forage	25	60	0105-5X-0064	16/02/1989	1978

Le traitement de l'eau produite se fait par chloration.

Le SATEP ayant visité l'ouvrage lors de l'exercice n'a pas émis de remarque particulière. Il est indiqué que les préconisations de travaux de mise en conformité de l'ouvrage ont bien été réalisé (installation d'un capot, d'une cloture et d'une alarme).

Un diagnostic du captage sera réalisé en 2023 par la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise.

2) Lieux de stockage

Ouvrages	Type de stockage	Volume de stockage [en m ³]
Réservoir de Pierrefonds	Réservoir	480
Capacité totale de stockage [m ³]		480

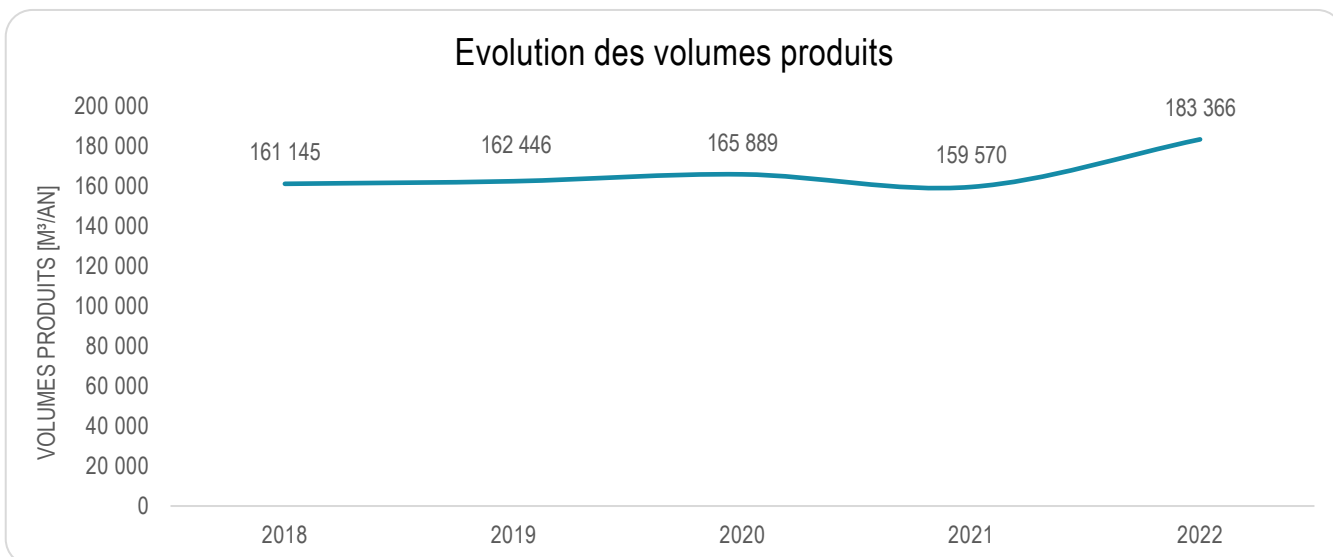


Le réservoir de Pierrefonds a fait l'objet d'un nettoyage le 11/02/2022.
 Il a également été renouvelé par le délégataire la tuyauterie au sein du réservoir.

3) Volumes produits

Ouvrages	Capacité de production [m³/j]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation 2021 - 2022
Forage de Palesne	1 200	159 570	183 366	14,91%
Total production [m³]		159 570	183 366	14,91%

183 366 m³ ont été produits au cours de l'exercice 2022 ; ce qui correspond à une différence de 14,91 % par rapport à l'exercice 2021.



Les volumes produits ont varié entre 159 570 et 183 366 m³/an au cours des cinq dernières années.

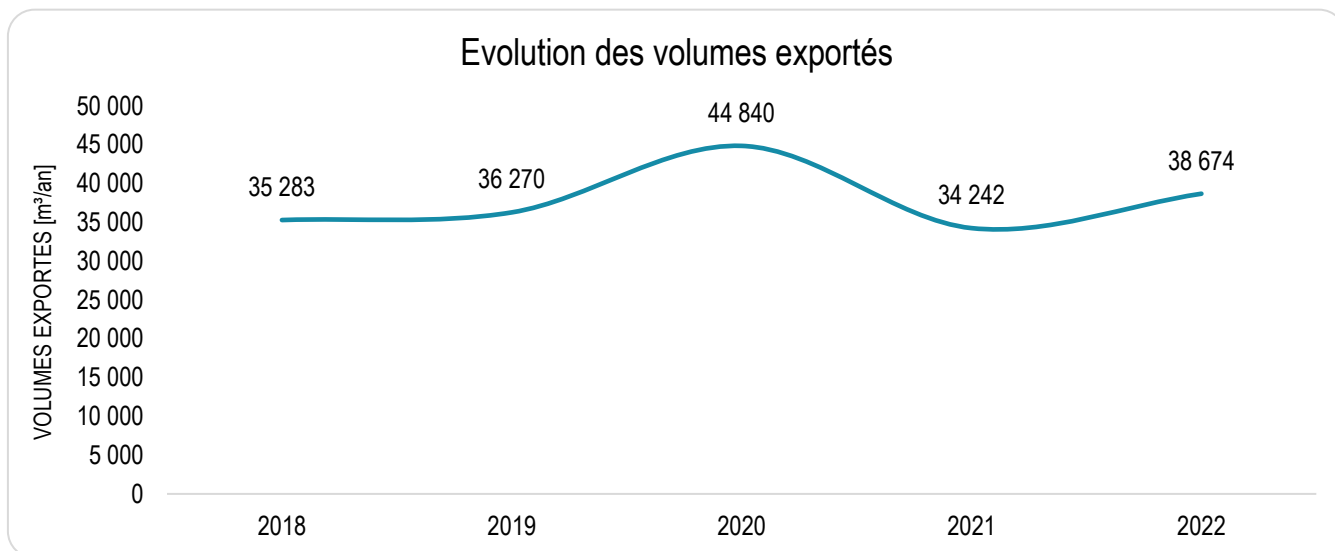
- ▶ Les volumes produits par le forage ont augmenté de manière significative lors de cet exercice. Cette augmentation peut traduire une hausse de la consommation des abonnés, ou une dégradation du rendement du réseau de distribution.

4) Volumes importés

- ▶ La collectivité n'importe pas d'eau.

5) Volumes exportés

Acheteurs	Volumes exportés en 2021 [m³]	Volumes exportés en 2022 [m³]	Variation 2021 - 2022
RETHEUIL	34 242	38 674	12,94%
Total Volumes Exportés [m³]	34 242	38 674	12,94%

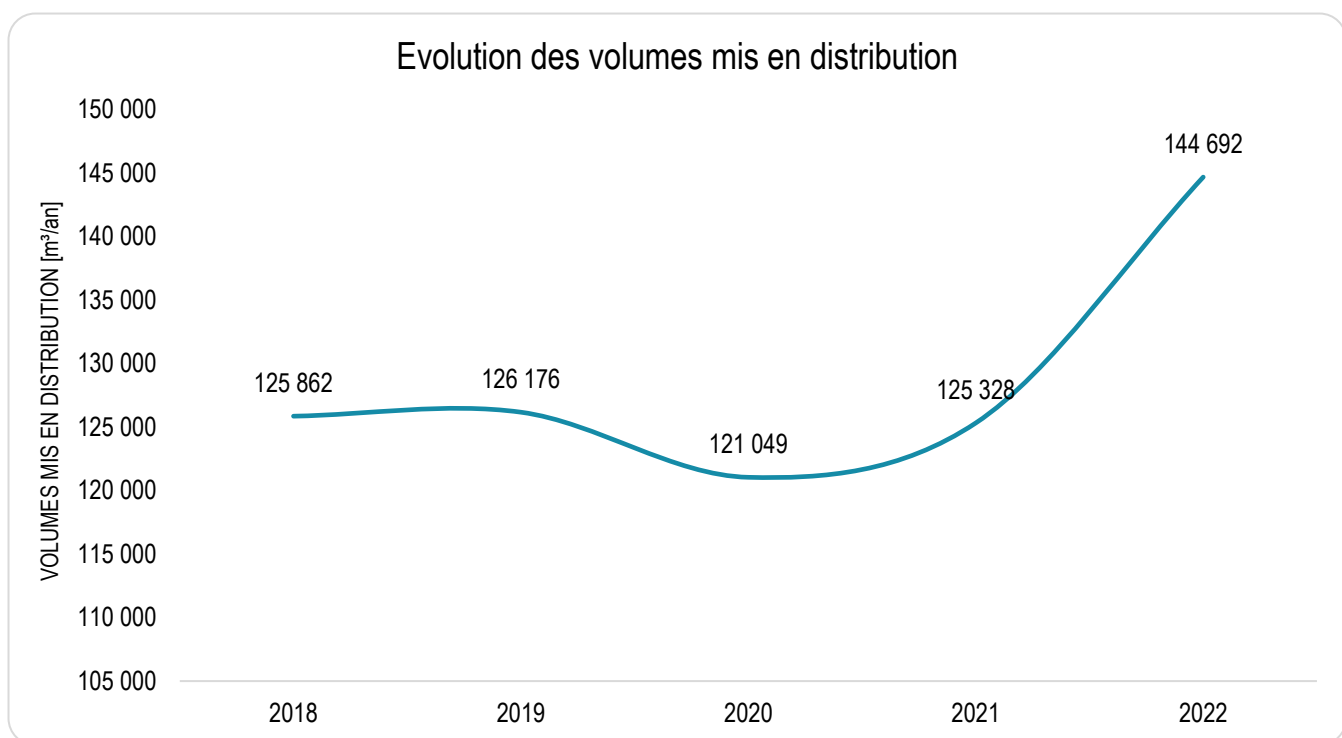


► Les volumes exportés vers la commune de Retheuil ont augmenté lors de cet exercice. On observe cependant que la valeur exportée est globalement stable sur les cinq derniers exercices, à l'exception de l'année 2020.

6) Volumes mis en distribution

Volumes	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Volumes produits [m³]	159 570	183 366	14,91%
Volumes importés [m³]	-	-	-
Volumes exportés [m³]	34 242	38 674	12,94%
Volume mis en distribution [m³]	125 328	144 692	15,45%

144 692 m³ ont été mis en distribution au cours de l'exercice 2022 ; ce qui correspond à une différence de 15,45% par rapport à l'exercice 2021.



► En l'absence de volumes importés, et au vu de la faible augmentation des volumes exportés, on remarque que les volumes mis en distribution ont fortement augmenté, en corrélation avec la hausse des volumes produits.

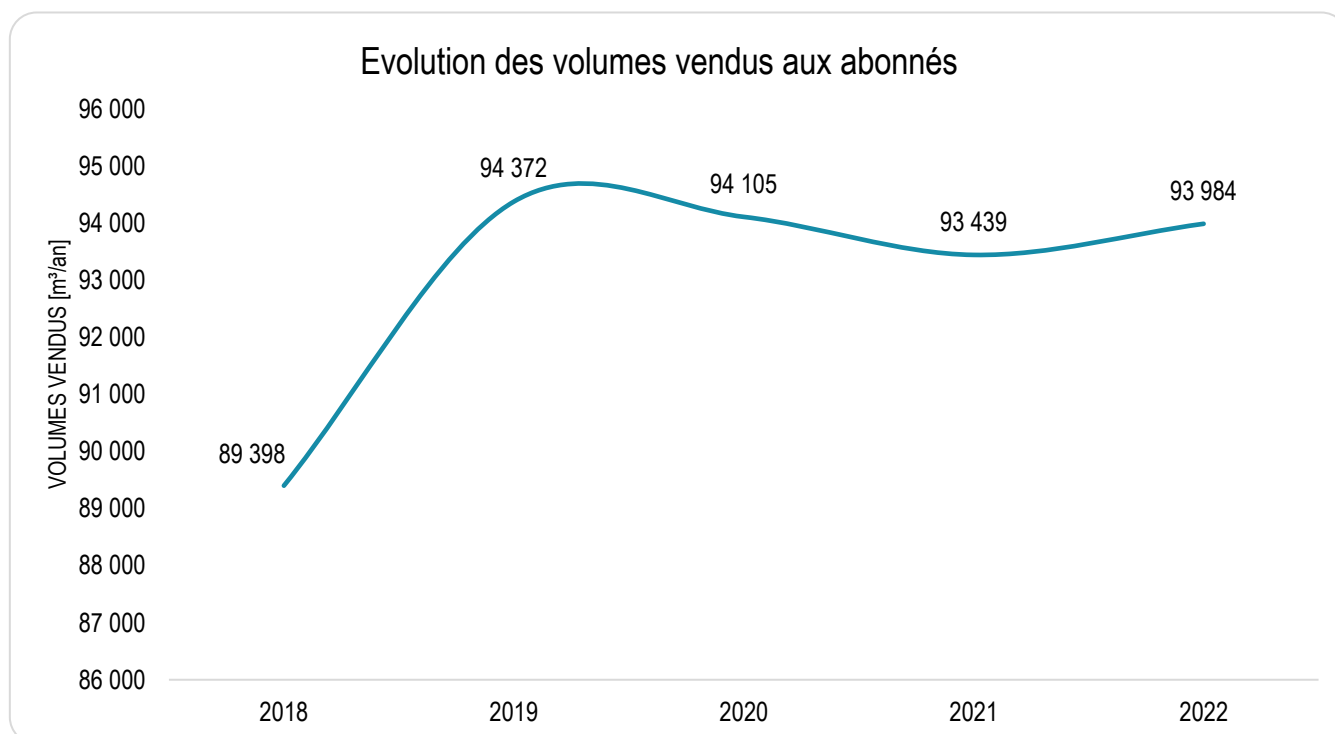
7) Volumes vendus aux abonnés

Abonnements	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Volumes vendus aux abonnés domestiques [m³]	73 855	76 072	3,00%
Volumes vendus aux abonnés non domestiques [m³]	15 845	17 827	12,51%
Volumes totaux vendus aux abonnés [m³] *	89 700	93 899	4,68%

*Les valeurs du tableau ci-dessus représentent les volumes vendus sur la période de relèvement (données fournies par le délégataire). Les valeurs du graphique ci-dessous sont les valeurs ramenées sur l'année civile (365 jours) issues du rapport du délégataire. (Véolia)

Important : Les valeurs du graphique ci-dessous servent aux calculs des indicateurs du présent rapport.

93 899 m³ ont été vendus aux abonnés au cours de l'exercice 2022 ; ce qui correspond à une différence de 4,68 % par rapport à l'exercice 2021.



Les volumes vendus aux abonnés ont varié entre 89 398 et 94 372 m³/an au cours des cinq dernières années.

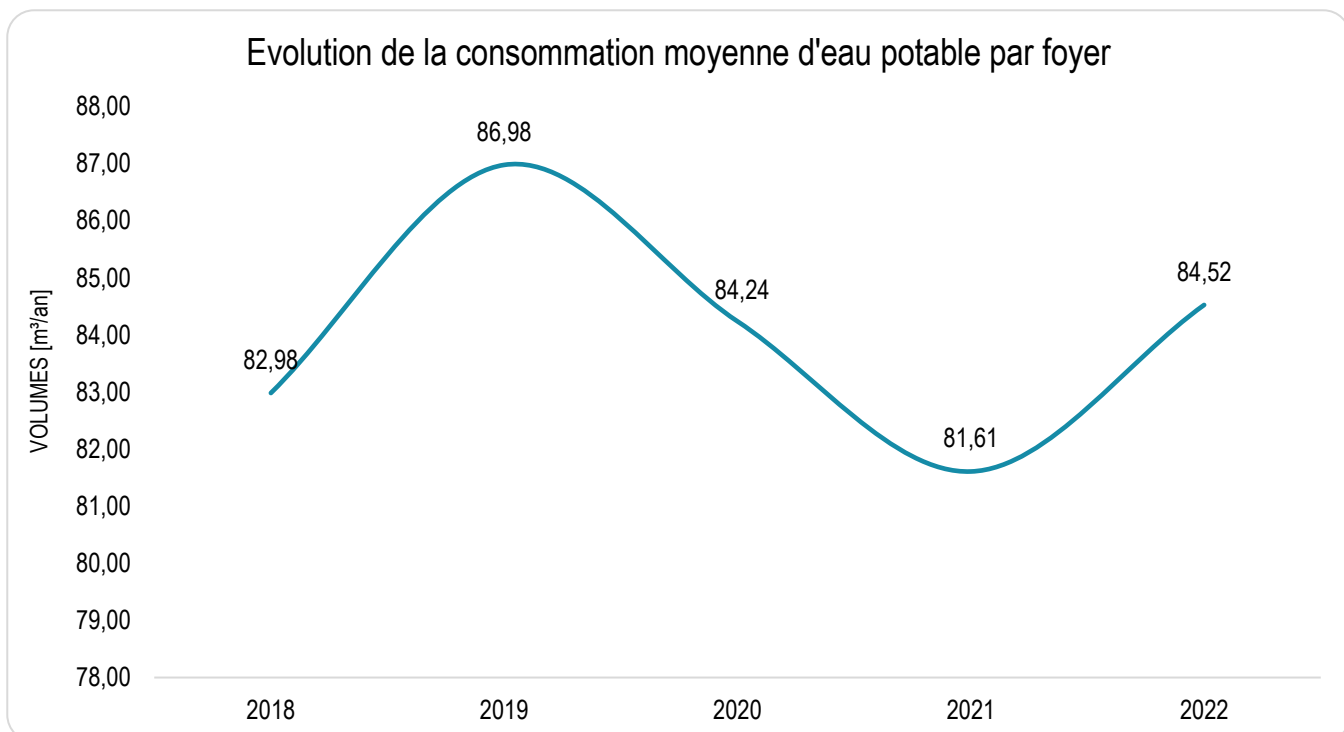
Les volumes vendus aux abonnés ont très peu évolué lors des 4 derniers exercices. L'absence d'évolution lors du dernier exercice indique que la hausse des volumes mis en distribution est liée à une dégradation du rendement du réseau.

Les volumes vendus aux abonnés domestiques et non-domestiques ont augmenté lors de cet exercice.

8) Consommation moyenne d'eau potable par foyer

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Consommation par foyer [m³/an]	81,61	84,52	3,57%

La consommation moyenne d'eau potable par foyer est de 84,5 m³/an au cours de l'exercice 2022, ce qui correspond à une différence de 3,57 % par rapport à l'exercice 2021.



- La consommation moyenne d'eau potable par foyer a augmenté légèrement lors du dernier exercice. Cependant, sur les cinq derniers exercices cette valeur apparaît comme relativement stable, étant comprise entre 81 et 87 m³/an.

9) Longueur du réseau

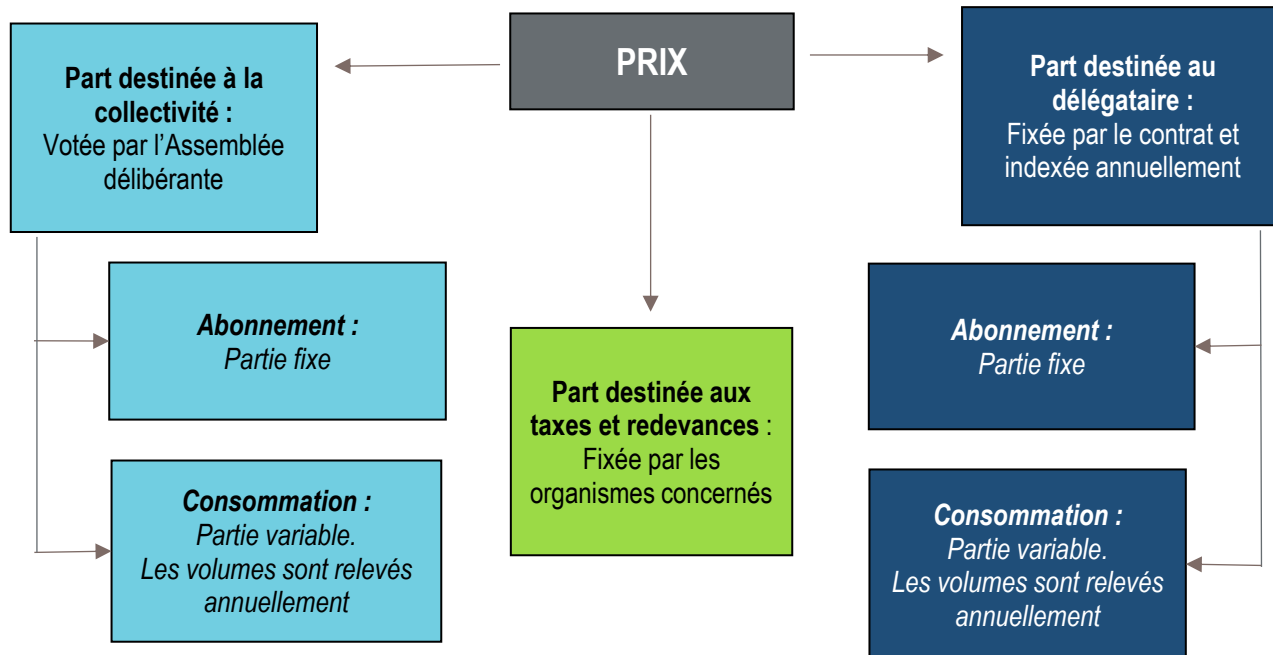
	Date du dernier diagnostic réseau	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Longueur du réseau [km]	01/03/2014	22,647	22,666	0,08%

- On observe une augmentation de 19 ml du réseau de distribution de la commune lors de cet exercice. Le délégataire indique que cette variation est liée à un recalage du réseau suite au géoréférencement de celui-ci, et au changement de progiciel SIG.

II) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

A) Fixation des tarifs en vigueur

Le prix de l'eau potable se décompose de la manière suivante :



1) Part destinée à la collectivité

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

2) Part destinée au délégataire

Les tarifs concernant la part de Véolia sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat :

Au 1er janvier 2022, le coefficient d'actualisation était de 1,126539.

Au 1er janvier 2023, le coefficient d'actualisation est de 1,194432.

3) Part destinée aux taxes et redevances

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau (ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...) afin de financer des actions nécessaires à la réduction de la pollution, la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques, et contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux, fixés dans le contexte de la directive cadre européenne. Le montant de ces redevances, en euro par m³, est calculé chaque année et pour chaque commune par l'Agence de l'Eau. Un usager d'un service d'eau potable doit ainsi payer deux redevances :

- La redevance de prélèvement sur la ressource en eau :

Son taux est modulé en fonction de l'importance des prélèvements sur le secteur du bassin considéré au regard des ressources en eau disponibles et de la fragilité des milieux.

- La redevance de pollution domestique :

Son taux est modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux.

B) Les frais d'accès au service d'eau potable

Les frais d'accès au services sont de 53,75€.

Valeur dans le contrat	Coefficient d'actualisation	Valeur actualisée
45,00 €	1,19443	53,75 €

C) Prix du service de l'eau potable

1) Tarifs du service d'eau potable

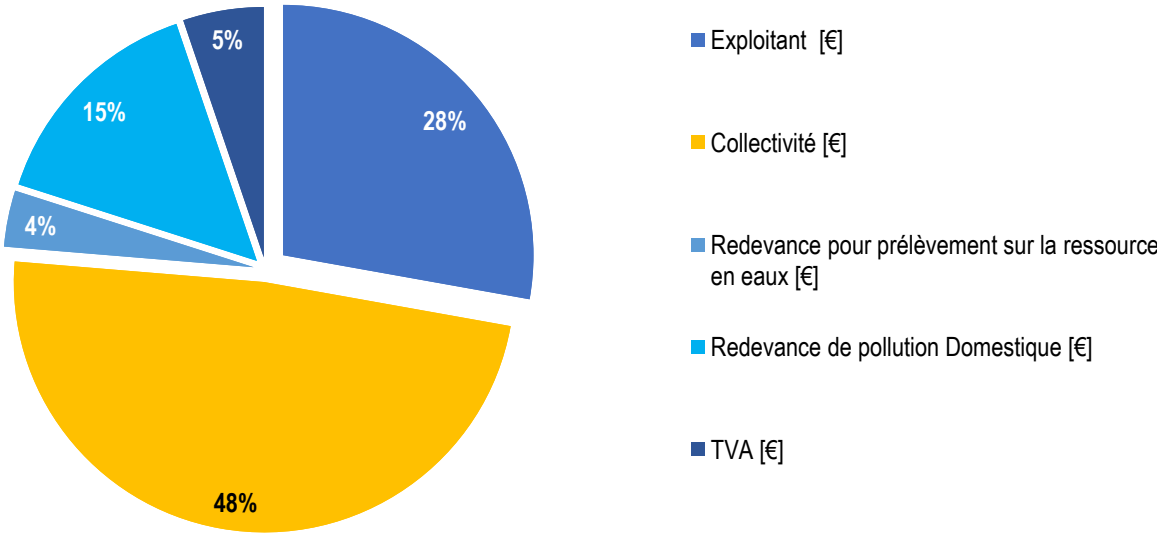
	1er janvier 2021	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation 2022 - 2023
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	17,32	18,02	19,12	6,10%
Part Proportionnelle [€ HT/m³]	0,5011	0,5215	0,5529	6,02%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	29,00	29,00	29,00	0,00%
Part Proportionnelle [€ HT/m³]	1,0000	1,0000	1,0000	0,00%
Redevance et Taxes				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eaux [€/m³]	0,0900	0,0930	0,0930	0,00%
Redevance de pollution Domestique [€/m³]	0,3800	0,3800	0,3800	0,00%
TVA [%]	5,50%	5,50%	5,50%	0,00%

► Entre le 1er janvier 2022 et le 1er janvier 2023, la part de l'exploitant a augmenté et la part de la collectivité est restée stable.

2) Composantes de la facture type d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2021	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation 2022 - 2023
Exploitant [€]	77,45	80,60	85,47	6,04%
Collectivité [€]	149,00	149,00	149,00	0,00%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eaux [€]	10,80	11,16	11,16	0,00%
Redevance de pollution Domestique [€]	45,60	45,60	45,60	0,00%
TVA [€]	15,56	15,75	16,02	1,70%
Total [€ TTC]	298,41 €	302,11 €	307,25 €	1,70%

Répartition d'une facture d'eau potable

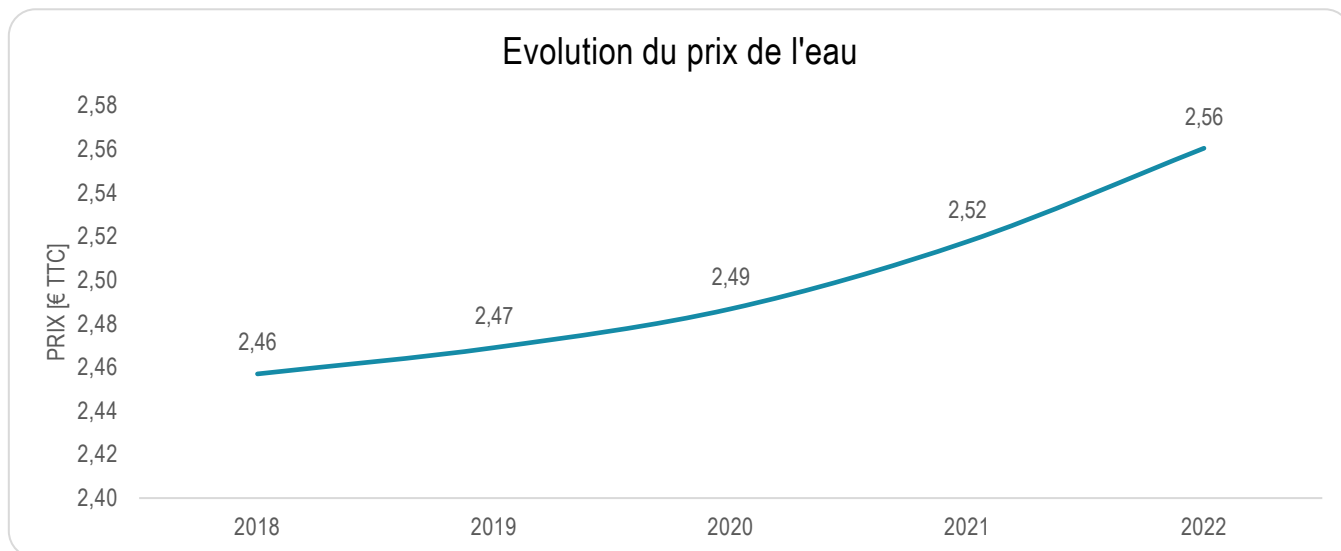


La part de la collectivité représente 48% de la facture d'eau potable d'un usager consommant 120 m³.
La part de l'exploitant représente 28% de cette facture.

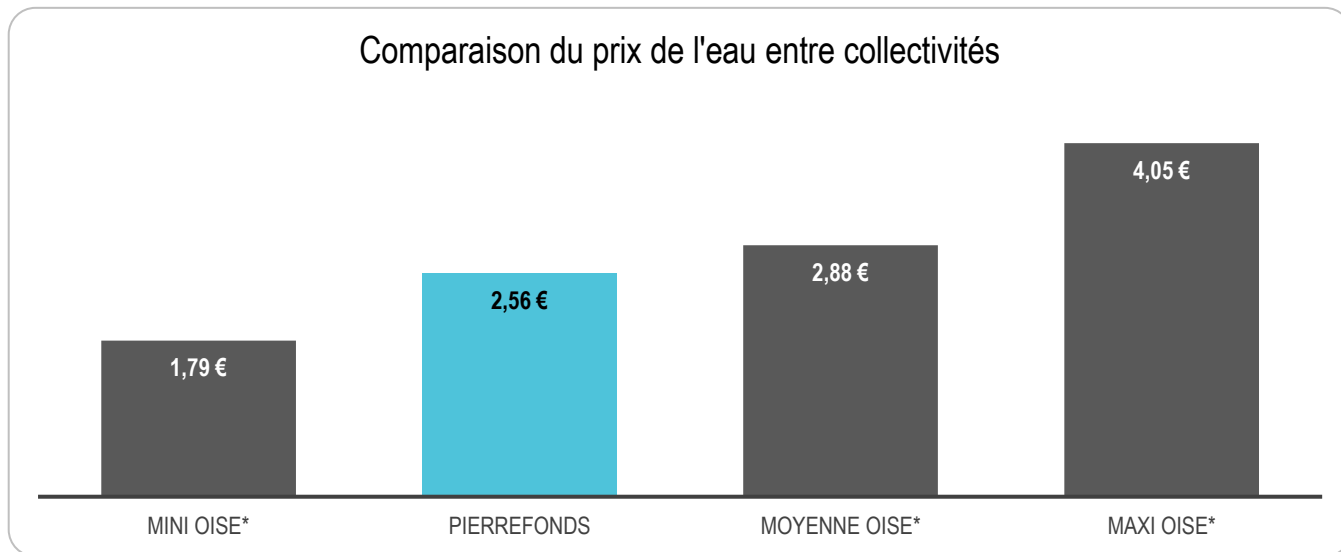
3) Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ (2023)

	1er janvier 2021	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation 2022 - 2023
Prix pour 120 m ³ d'eau potable [€ TTC/an]	298,41 €	302,11 €	307,25 €	1,70%
Prix pour 1 m ³ d'eau potable [€ TTC/an]	2,49 €	2,52 €	2,56 €	

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ au 1er janvier 2023 : 2,56 € TTC



► Le prix de l'eau a augmenté régulièrement lors des derniers exercices, en raison de l'augmentation de la part du délégataire. Cette hausse est liée à l'actualisation des indices prévue au contrat de DSP.



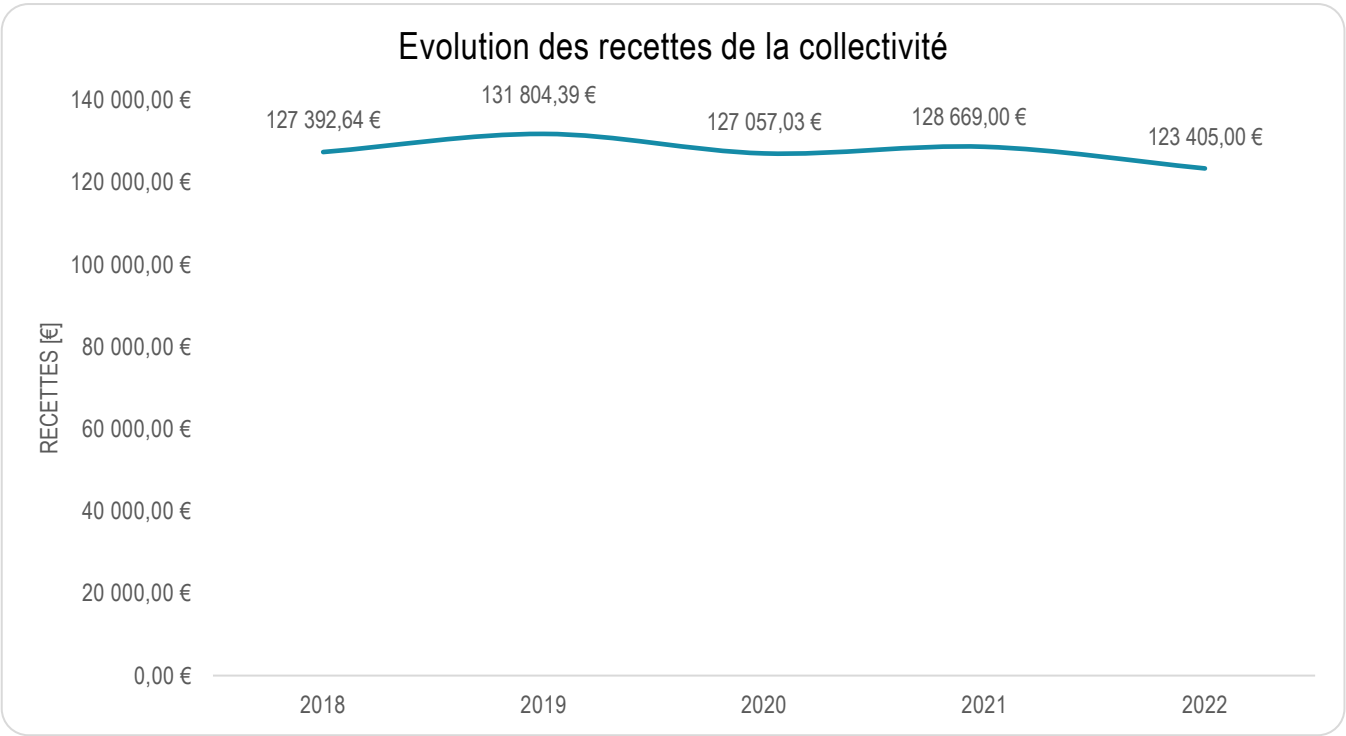
*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (24)

► Le prix de l'eau appliqué sur la collectivité est situé dans la fourchette basse parmi les prix pratiqués dans les collectivités ayant missionné l'ADTO-SAO.

D) Recette d'exploitation

1) Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Recettes de vente d'eau domestique [€]	105 850,62 €	99 836,59 €	-5,68%
Recettes de ventes d'eau non domestique [€]	22 818,38 €	23 568,41 €	3,29%
Autres recettes [€]	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL [€]	128 669,00 €	123 405,00 €	-4,09%

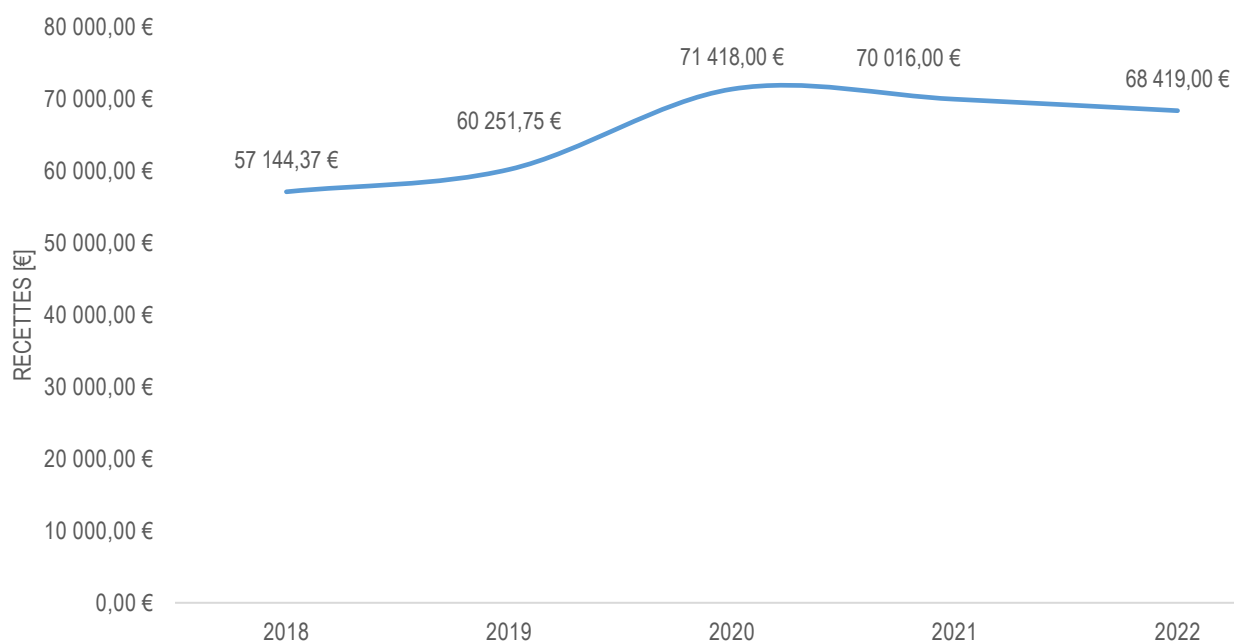


L'évolution des recettes de la collectivité ne semble pas cohérente avec l'évolution des volumes vendus aux abonnés. Le délégataire indique qu'une partie de la facturation des volumes vendus à la commune de Retheuil a été réalisé lors de l'exercice 2023. Une partie de ces recettes n'est donc pas considéré dans les recettes 2022.

2) Recettes de l'exploitant

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Recettes de vente d'eau domestique [€]	€57 648,32	€55 429,45	-3,85%
Recettes de ventes d'eau non domestique [€]	€12 367,68	€12 989,55	5,03%
Autres recettes [€]	€0,00	€0,00	-
TOTAL [€]	70 016,00 €	68 419,00 €	-2,28%

Evolution des recettes de l'exploitant



La diminution des recettes de l'exploitant n'est pas cohérente avec la légère hausse des volumes vendus aux abonnés, et la hausse de la part du délégataire. Le délégataire indique qu'une partie de la facturation des volumes vendus à la commune de Retheuil a été réalisé lors de l'exercice 2023. Une partie de ces recettes n'est donc pas considéré dans les recettes 2022.

III) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE

A) Qualité de l'eau (P101.1-P102.1)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	Conformité [%]
Analyses Microbiologiques (ARS)	7	7	100%
Analyses Microbiologiques (Délégué)	7	7	100%
Analyses Physico-chimiques (ARS)	9	5	56%
Analyses Physico-chimiques (Délégué)	2	2	100%

L'ensemble des analyses microbiologiques réalisées par l'ARS ou le délégué en 2022 sont conformes. Concernant les analyses physico-chimiques, l'ARS a mis en avant 4 non-conformités sur les analyses réalisées, portant sur un dépassement des normes de qualité pour les paramètres 'chloridazone desphényl' et 'chloridazone méthyl desphényl'. L'évolution de ces paramètres sera à surveiller, les taux actuellement mesurés ne dépassant pas les 3µg/L fixés l'année dernière comme limite sanitaire.

B) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

1) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc...)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

► Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 80%.

2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (100.25)

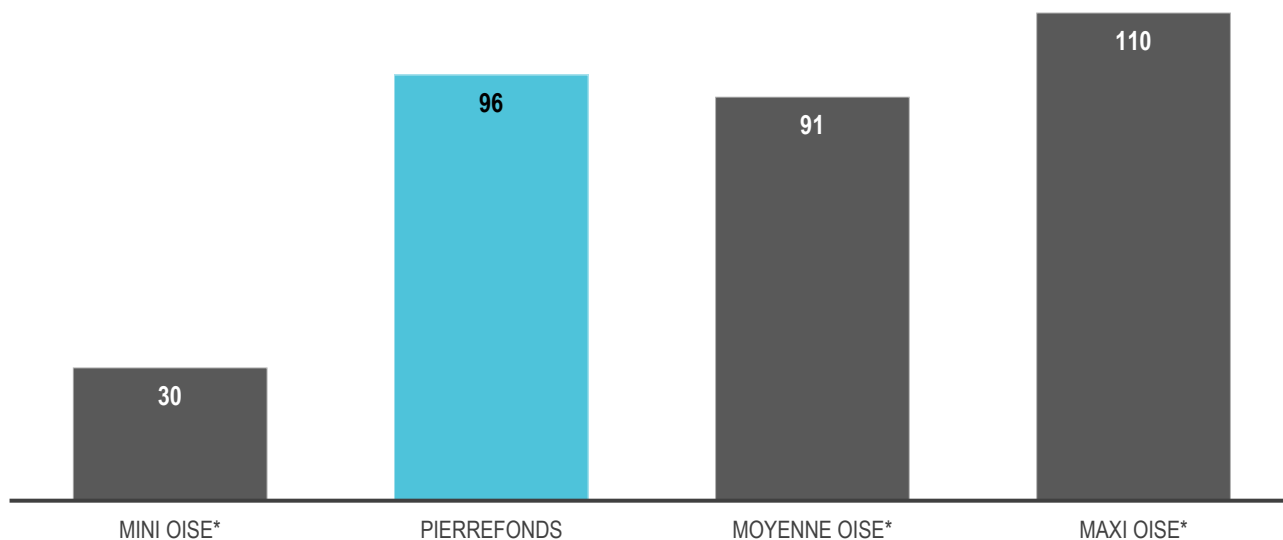
Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 décembre 2013.

D'après l'article L. 213-10-9 du Code de l'Environnement, « le taux de la redevance pour l'usage alimentation en eau potable est multiplié par deux lorsque le descriptif ou le plan d'actions visé à l'article L. 2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas été établi dans les délais prescrits. Cette majoration prend effet à partir de l'année suivant le constat de cette carence. ». Cette nouvelle évolution réglementaire fixe le niveau de connaissance des réseaux d'eau et le seuil de points nécessaires pour que le service dispose du descriptif détaillé. La non atteinte de 40 points minimum pourra entraîner dans les années à venir un doublement de la redevance en eau et impactera donc le prix de l'eau.

		Barème	Points
1	Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet.	0	0
	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution de l'eau potable mentionnant s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure.	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour qui doit être réalisée au moins chaque année.	5	5
Un minimum de 15 pts doit être obtenu sur la partie 1 pour bénéficier de points supplémentaires		15	15
2	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10	10
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	5
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	10	10
	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	1
Un minimum de 40 pts doit être obtenu sur les parties 1 et 2 pour bénéficier de points supplémentaires		45	41
3	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipement électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	10	10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	10
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de perte d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10	10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	10	0
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans).	10	0
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transferts des réseaux.	5	5
TOTAL		120	96

L'indice étant supérieur à 40 points, la collectivité ne s'expose pas à une surtaxe de la redevance en eau.

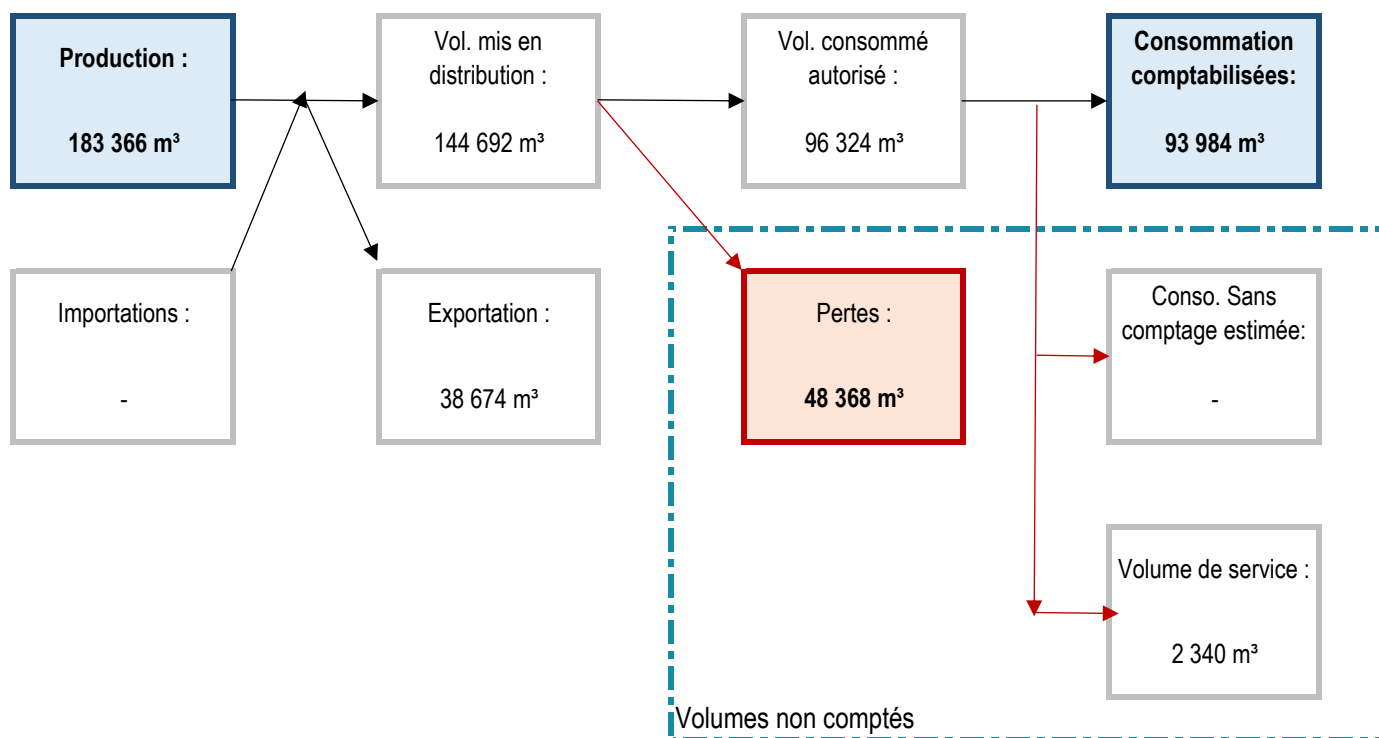
Comparaison de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale entre collectivités



*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (24).

► L'indice de connaissance et de la gestion patrimoniale de la collectivité est situé dans la moyenne parmi toutes les collectivités de l'Oise ayant missionné l'ADTO-SAO pour leur RPQS.

C) Performance du réseau



► Les volumes de services (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 2 340 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs de performance du réseau, qui sont détaillés dans la suite du rapport.

1) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Estimation consommations sans comptage + Volumes de services + Pertes

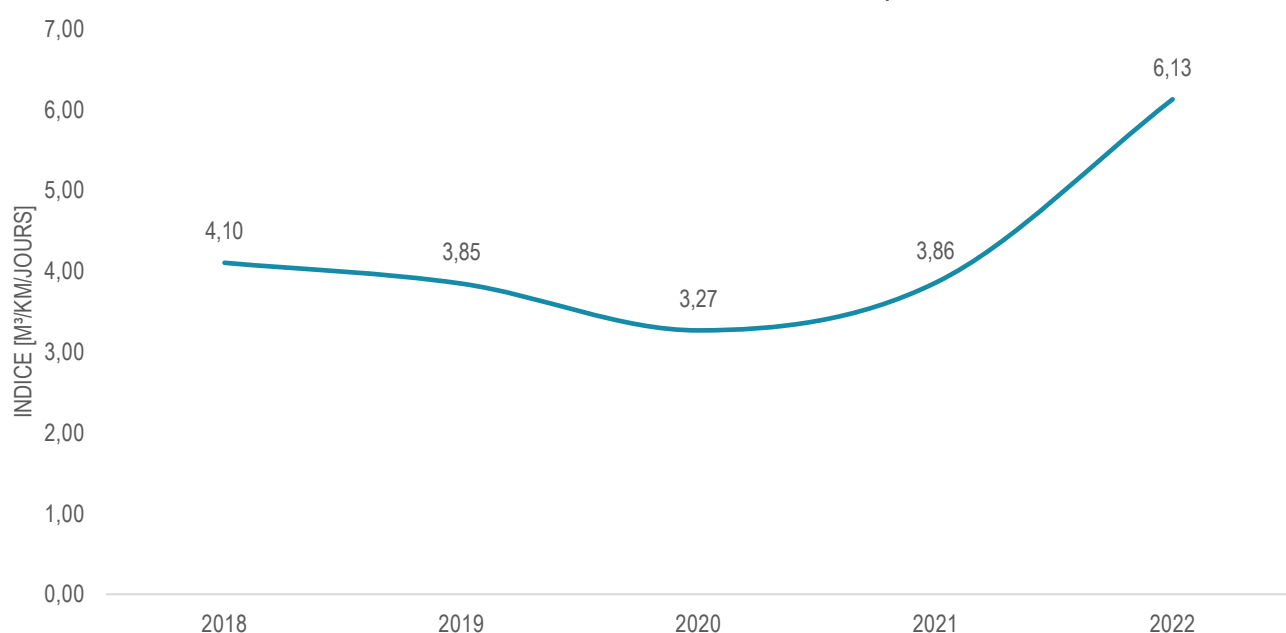
Longueur du réseau hors branchements × 365

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 6,13 m³/km/jours.

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jours]	3,86	6,13	58,88%

Evolution de l'indice linéaire des volumes non comptés



La hausse de l'indice linéaire des volumes non comptés reflète la diminution de l'efficacité de la gestion du réseau. Sa baisse représente au contraire une augmentation de l'efficacité du réseau.



L'indice des volumes non comptés a fortement augmenté au cours du dernier exercice. Ceci est cohérent avec la baisse importante du rendement du réseau.

2) Indice Linéaire de Consommation (ILC)

Vol. vendu autres collectivités + Volume Comptabilisé 365j + Vol. conso. Sans comptage + vol. besoin service
 Longueur du réseau hors branchements × 365

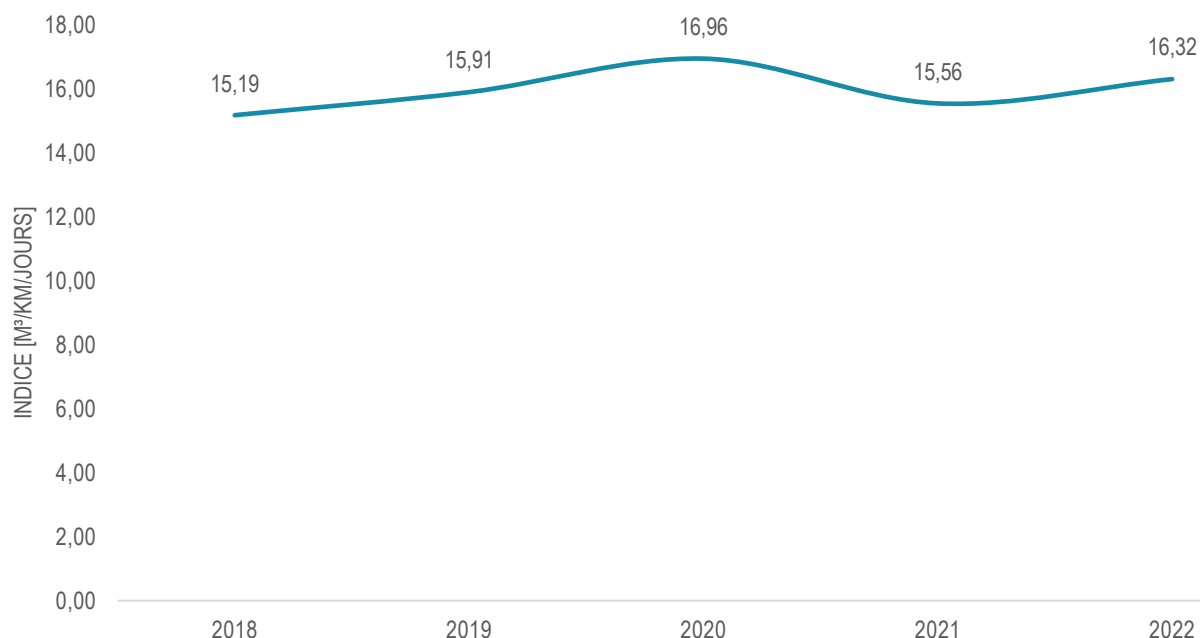
Cet indicateur correspond au volume moyen consommé dans l'année par jour et par kilomètres de canalisation et permet une classification des réseaux.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire de consommation est de 16,32 m³/km/jours, ce qui correspond à un réseau de type semi-rural.

CLASSEMENT DES RESEAUX			
Valeur de l'ILC [m³/km/jours]	< 10	10 < ILC < 30	> 30
Catégorie du réseau	Rural	Semi Rural	Urbain

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Indice Linéaire de Consommation [m³/km/jours]	15,56	16,32	4,90%

Evolution de l'Indice Linéaire de Consommation



► L'indice linéaire de consommation montre que la commune dispose d'un réseau de type semi-rural. Cet indice correspond bien à la typologie de la commune

3) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP) (P106.3)

Volume de perte en distribution = (volume d'eau introduit dans le réseau – (volume consommé + volumes exporté))
 Longueur du réseau hors branchements × 365

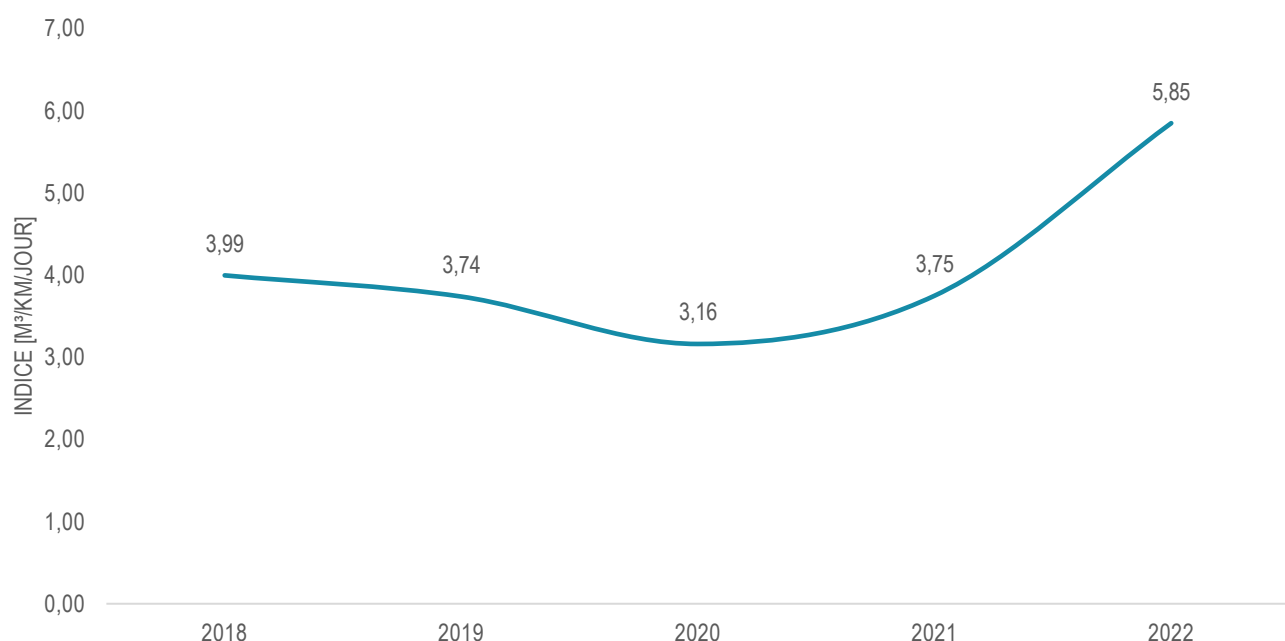
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Classement des indices Linéaire de Pertes en réseau			
Catégorie du réseau	Rural	Semi rural	Urbain
ILP Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
ILP Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
ILP Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

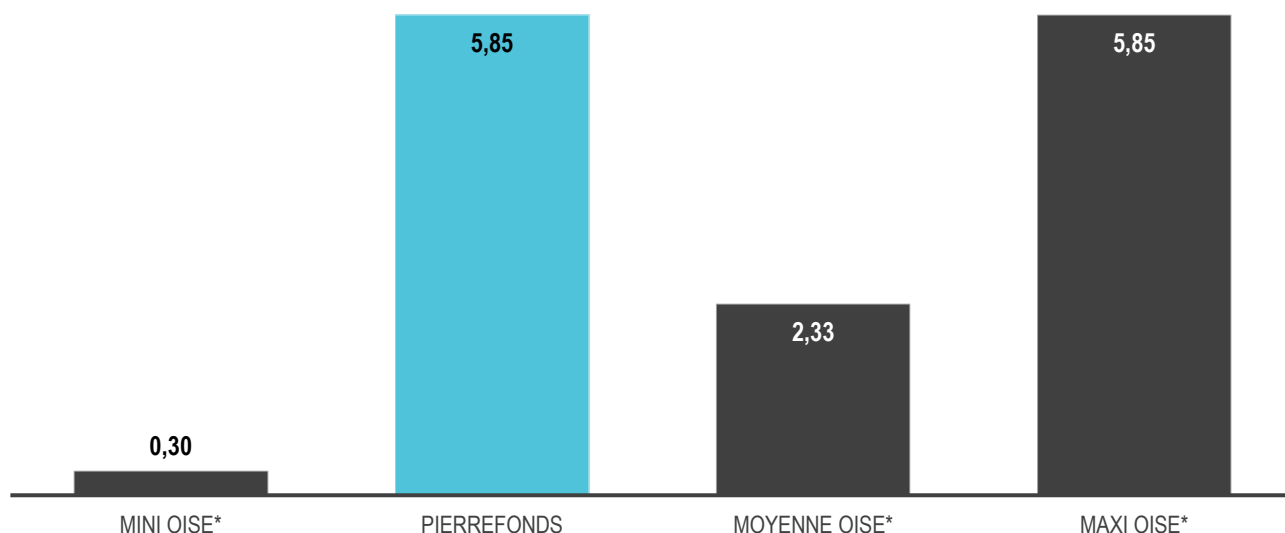
Pour l'année 2022, l'indice linéaire de pertes en réseau est de 5,85 m³/km/jours, ce qui correspond à un indice dit "médiocre" pour un réseau de type semi-rural.

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Indice Linéaire de Pertes en réseau [m³/km/jours]	3,75	5,85	56,00%

Evolution de l'Indice Linéaire de Pertes en réseau



Comparaison de l'Indice Linéaire de Pertes en réseau entre collectivités



**calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours et ayant également un réseau de type semi-rural (13).*

► L'indice Linéaire de Pertes en réseau est le plus haut parmi les collectivités de l'Oise possédant un réseau de type 'semi-rural' ayant missionné l'ADTO-SAO pour leur RPQS.

4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P 107.2)

$$\frac{[L(2018) + L(2019) + L(2020) + L(2021) + L(2022)] \times 100}{5 \times L(2022)}$$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

	2021	2022
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [%]	0,00%	0,00%

NC : Non Communiqué

5) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

consommations comptabilisées + exportations + estimation sans comptage + volume de service
 volume produit + importations

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Les articles D.213-48-14-1 et D.213-74-1 du Code de l'Environnement fixent plusieurs seuils à respecter pour ne pas être pénalisé financièrement :

Seuil n°1 = 85%

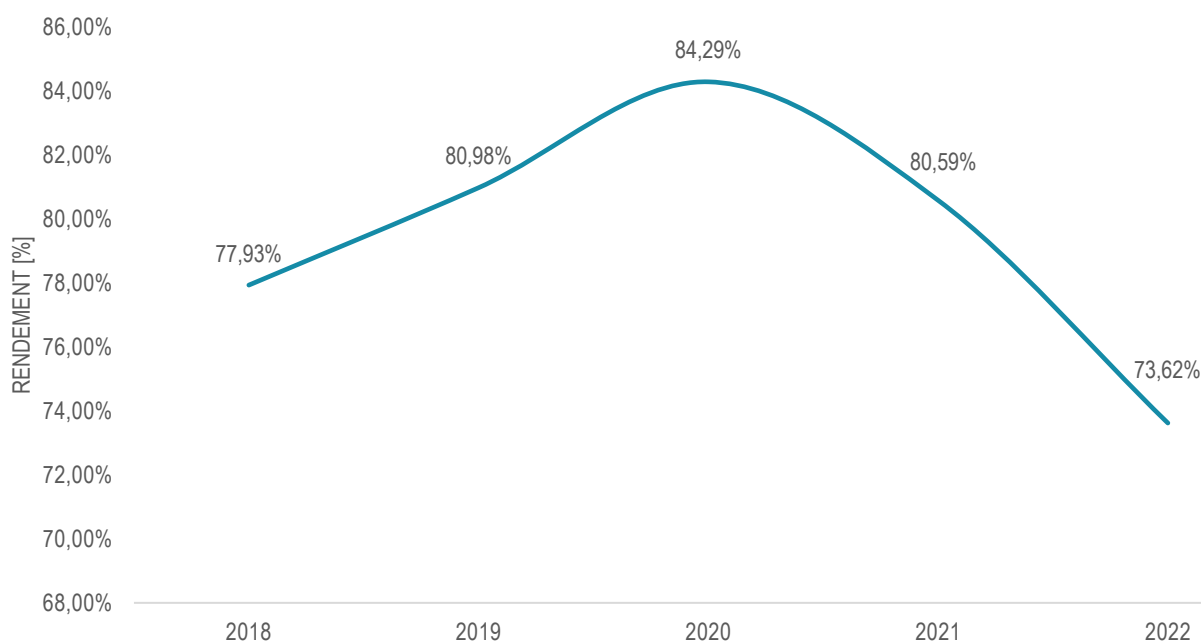
$$\text{Seuil n°2} = 65 + 0,2 \times \left(\frac{\text{Vol}_{\text{abonnés + service}} + \text{Vol}_{\text{autres services publics AEP}}}{\text{Long}_{\text{réseau}}} \right) = 68,26\%$$

Les évolutions réglementaires relatives au rendement de réseau peuvent entraîner dans les années à venir un doublement de la redevance en eau si les seuils fixés ci-dessus ne sont pas atteints.

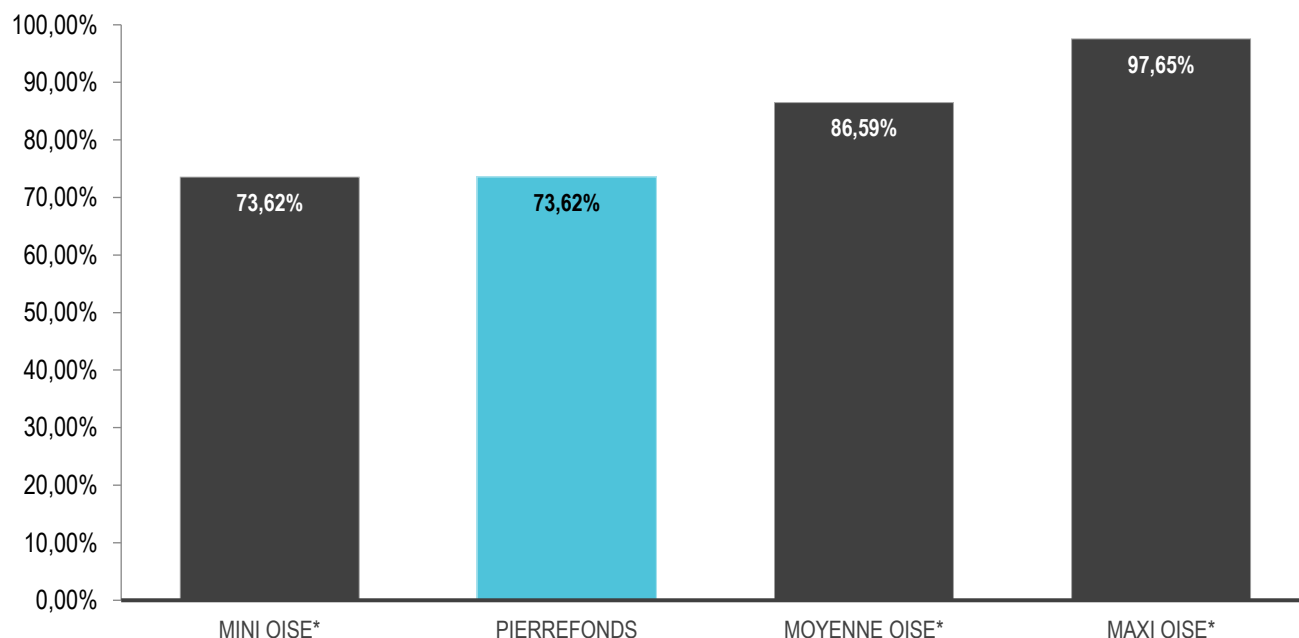
Pour l'année 2022, le rendement du réseau de distribution est de 73,62 %. Réglementairement, il n'y aura donc aucun impact sur la redevance eau potable car le rendement est supérieur au seuil n°2 de 68,26%.

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Rendement du réseau de distribution [%]	80,59%	73,62%	-8,64%

Evolution du rendement



Comparaison du rendement entre collectivités



*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours et ayant également un réseau de type semi-rural (13).

Le rendement du réseau de distribution est le plus bas parmi les collectivités de l'Oise ayant missionné l'ADTO-SAO pour leur RPQS et possédant un réseau de type 'semi-rural'.

Le rendement du réseau a fortement diminué lors des deux derniers exercices., en raison de l'augmentation importante des volumes identifiés comme des pertes.

- ▶ Le RAD de VEOLIA n'indique pas d'augmentation du nombre de fuites réparées en 2022, avec un passage de 5 fuites sur canalisations réparées en 2021 à 0 fuite réparée en 2022. Le délégataire indique que des fuites difficiles à détecter sont survenues sur le réseau de distribution et les branchements, ayant entraîné davantage de volumes de fuites.

D) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P151.0)

	2021	2022
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [%]	2,20%	1,50%

NC : Non Communiqué

E) Taux d'occurrence des interruptions de service (P151.1)

	2021	2022
Taux d'occurrence des interruptions de service [‰]	0 ‰	0 ‰

NC : Non Communiqué

F) Taux de réclamations (P155.1)

	2021	2022
Taux de réclamations [‰]	3,31 ‰	2,22 ‰

NC : Non Communiqué

G) Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0)

Le délégataire, Véolia, s'est engagé sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 1 jour.

	2021	2022
Taux de respect du délai d'ouverture [%]	100,00%	100,00%

NC : Non Communiqué

H) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants	0,00%	0,00%

► Les derniers branchements en plomb identifiés sur le territoire communal ont été remplacés en 2020.

IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

A) Montants Financiers

	2021	2022
Recettes réelles	€	€
Dépenses réelles	€	€
Montant des subventions	€	€

B) Etat de la dette (P153.2)

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	€	€
Remboursement au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	€	€
dont en capital	€	€
Durée d'extinction de la dette		

C) Amortissements réalisés

	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	€	€

D) Actions de solidarité et de coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau

1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créés en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté ;
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Durant l'année 2022, le service a reçu 0 demande d'abandons de créances.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 € /m³ pour l'année 2022.

2) Opérations de coopérations décentralisées

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La collectivité ne mène pas d'opérations de coopération décentralisée.

V) EXPLOITATION DU SERVICE, TRAVAUX ET ETUDES

A) Obligations de l'exploitant

Le contrat impose les obligations suivantes au délégataire :

Remplacement des compteurs âgés de plus de 15 ans

En 2022, 179 compteurs ont été remplacés par le délégataire. Lors des cinq derniers exercices, il a été remplacé un total de 438 compteurs, soit près de 45 % du parc de compteurs.
Malgré cela, il reste encore un total de 197 compteurs âgés de plus de 15 ans au 1er janvier 2023.



Avant la mise en place de la sectorisation, le rendement devra être supérieur à 80 % (puis atteindre 87 % une fois celle-ci mise en place)



L'objectif de rendement n'est pas atteint lors de cet exercice, celui-ci étant de 73,6 % environ.

Mise en place de la sectorisation dans un délai d'un an suivant le démarrage du contrat



La sectorisation a été mise en place en juillet 2016.

Mise en place de la géolocalisation des ouvrages du réseau dans un délai de 2 ans suivant le démarrage du contrat



La géolocalisation des ouvrages a été mise en place le 20/06/2022.

B) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le délégataire

Les principaux travaux et études réalisés en 2022 par le délégataire sont les suivants :

- ▶ Remplacement de la colonne du puit
- ▶ Remplacement de l'hydraulique en tête du puit avec installation de vannes et clapets
- ▶ Renouvellement de 179 compteurs en 2022
- ▶ Rénovation des conduites du réservoir
- ▶ Création d'un branchement neuf le 26/08/2022 à l'angle du Sentier du Diable et du Sentier du Beaudon
- ▶ Réalisation d'un nettoyage du réservoir le 11/02/2022
- ▶ Réalisation d'un nettoyage des bâches de la station de surpression de Palesnes le 24/03/2022
- ▶ Renouvellement des équipements électriques de la station de surpression de Palesnes
- ▶ Réparation de 4 fuites sur branchement, d'une fuite sur compteur et d'une fuite sur équipement

C) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par la collectivité

Sans objet

D) Perspective

Selon la connaissance du territoire et à la lecture du rapport du délégataire, les réflexions à mener porteront sur les opérations suivantes:

- ▶ VEOLIA préconise la création de puits d'infiltration afin de faciliter la vidange du réservoir
- ▶ Renouvellement du réseau d'alimentation de la station d'épuration, celui-ci passant en domaine privé sous le camping et l'ancienne voie SNCF, rendant difficile les interventions lors de fuites.
- ▶ Renouvellement des réseaux Rue de Martreuil, Rue Notre-Dame et Rue Séverine.
- ▶ Réalisation d'un diagnostic du captage prévu en 2023
- ▶ Lancement d'une étude afin de réaliser une interconnexion entre la commune de Pierrefonds et celle de Saint Etienne Roilaye

VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES

		Indicateur	2021	2022
Indicateurs descriptifs des services				
Estimation du nombre d'habitants desservis		D101.1	2 049 habitants	2 043 habitants
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³		D102.2	2,52 €	2,56 €
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service		D151.0	1 jour	1 jour
Indicateurs de performance				
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité	pour ce qui concerne la microbiologie	P101.1	100%	100%
	pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	P102.1	50%	56%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		P103.2B	96 / 120	96 / 120
Rendement du réseau de distribution		P104.3	80,59%	73,62%
Indice linéaire des volumes non comptés		P105.3	3,86 m ³ /km/jours	6,13 m ³ /km/jours
Indice Linéaire de Pertes en réseau		P106.3	3,75 m ³ /km/jours	5,85 m ³ /km/jours
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		P107.2	0,00%	0,00%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		P108.3	80%	80%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité		D201.2	0,00 €	0,00 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P151.1	0 ‰	0 ‰
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P152.1	100%	100%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité		P153.2	NC	NC
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P154.0	2,20%	1,50%
Taux de réclamations		P155.1	3,31 ‰	2,22 ‰

NC : Non Communiqué

VII) ANNEXE 1: FICHE DE SYNTHÈSE DES ANALYSES ARS



La qualité de votre eau en 2022

PIERREFONDS
Exploité par VEOLIA

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau à partir d'un puits situé à [Pierrefonds](#).



Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé Hauts de France. En 2022, 8 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Les adoucisseurs individuels

Il est préférable de ne pas modifier la qualité de l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas. L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes
PESTICIDES	Des dépassements récurrents de la limite de qualité (fixée à 0,1 µg/L) ont été mesurés pour les paramètres des métabolites de la chloridazone, sans jamais atteindre les valeurs sanitaires. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements. Teneur moyenne : 1,63 µg/l ; Teneur maximale relevée : 1,63 µg/l pour la chloridazone-desphényl
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/L. Teneur moyenne : 41 mg/L ; Teneur maximale : 41 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°f. Teneur moyenne : 41 °f
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,18 mg/L
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...) Perchlorates : 8,2 µg/L

CONCLUSION SANITAIRE

En 2022, l'eau est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour l'ensemble des paramètres mesurés, à l'exception des pesticides. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Cependant, compte tenu de la présence de perchlorates à une concentration supérieure à 4 µg/l, la Direction Générale de la Santé recommande de limiter l'utilisation de l'eau pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :
<http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS Hauts de France
556 avenue Willy Brandt
59777 EURAILLE

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de la Délégation Territoriale de l'Oise.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA DURETE: la dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

LE FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation
- ✓ consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé
- ✓ les traitements individuels complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi, est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par chaque Délégation Territoriale.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

VIII) ANNEXE 2: FICHE DE SYNTHÈSE SATEP

		Fiche de synthèse du captage de PIERREFONDS		
Identifiant National ouvrage	BSS000HDAX	Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Lisières de l'Oise	
Ancien N°BRGM	01055X0064	Coordonnées	 Mme VALENTE-HIR 4, rue des Surcens 60350 ATTICHY Tél : 0344427225 www.ccloise.com	
INSEE :	60491	Communauté de communes	Lisières de l'Oise	
Année de création	1978	Canton	Compiègne Nord	
Date de la DUP	16/02/1989	Masse d'eau	FRHG106	
	profondeur du puits 44m Débit max autorisé DUP = 700 m ³ /j			
Avis de l'hydrogéologue	22/01/1987			
Coordonnées Lambert	X:644844 - Y:2481269			
Lambert II étendu				
Mode d'exploitation	Affermage			

Indicateurs



2021

Population (DGF) : 2 121

Réalisation RPQS/ RAD : oui

Indice de connaissance et gestion patrimoniale sur 120 points : 96

Rendement réseau : 80,6 %

Qualité

Nitrates

Concentrations supérieures à 30 et 45 mg/l.

Pesticides

Des molécules sont observées sans dépassement de la limite de qualité.

Traitement : désinfection par chloration

Contexte local

Schéma directeur d'alimentation en eau potable en cours à l'échelle de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise. Solution proposée d'interconnexion avec le réseau de l'ancien syndicat de Cuise la Motte.

La collectivité a entrepris de lancer des diagnostics sur l'ensemble de son territoire afin de pouvoir définir une programmation de travaux.

Travaux

Afin d'atteindre la conformité vis-à-vis de l'Arrêté forage et du Plan vigipirate, la CCLO a entrepris les travaux suivants :

Evacuation des arbres et réparation de la clôture

Mise en place d'un double capot étanche

Installation d'un système d'alarme anti-intrusion

✓ Travaux de mise en conformité réalisés (capot, clôture, alarme).

✓ Les conclusions du SDAEP proposent une sécurisation par une interconnexion avec le réseau du syndicat de Vic sur Aisne.

actualisée en 2022

IX) ANNEXE 3 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, est ici annexée, la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

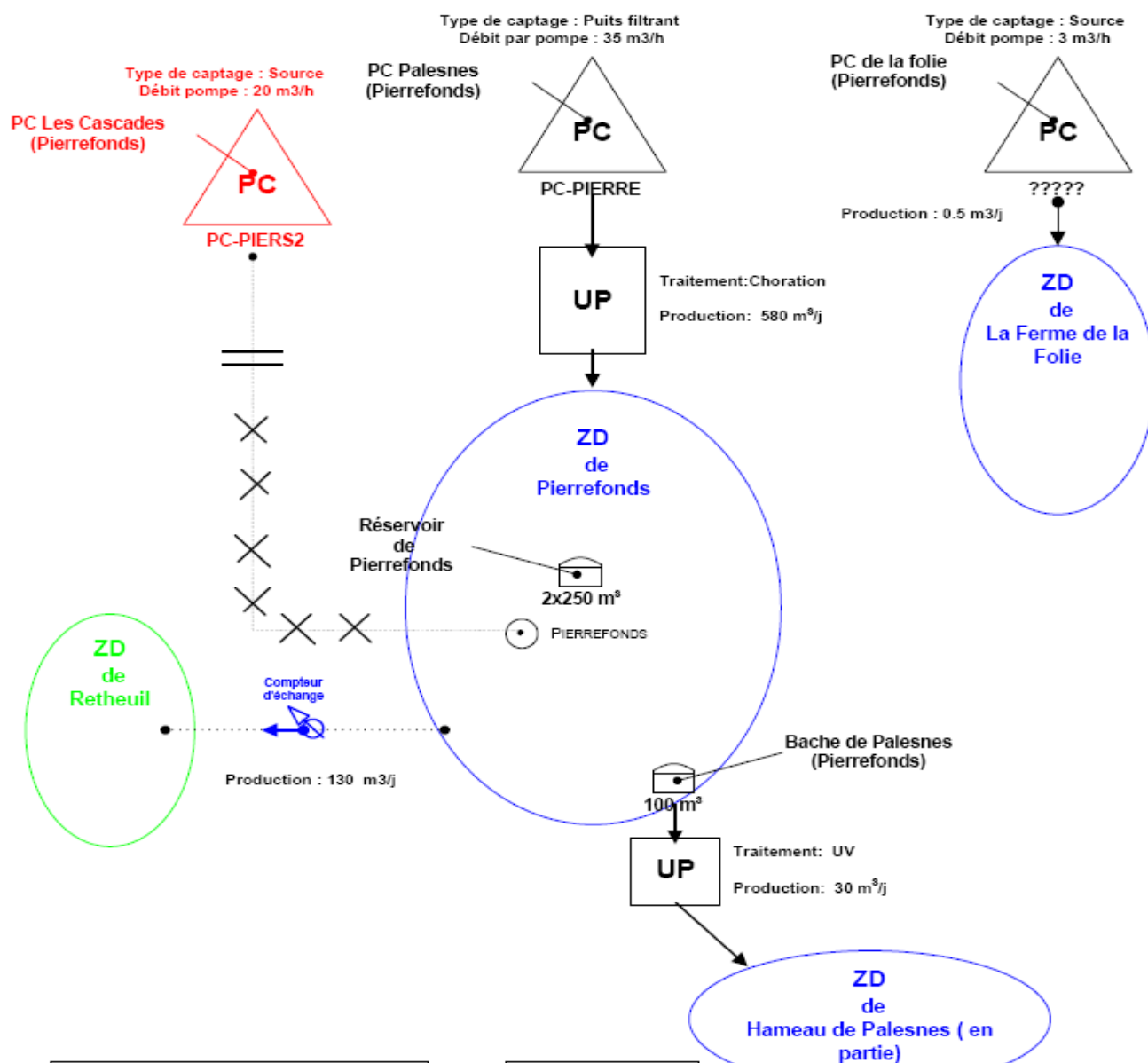
... voir édition 2023 de la note page suivante

X) ANNEXE 4 : DETAIL DES INTERVENTIONS DURANT L'EXERCICE

Sans objet

XI) ANNEXE 5 : SYNOPTIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE

Schéma de processus global de production/distribution d'eau	
UNITÉ DE DISTRIBUTION :	PIERREFONDS
COLLECTIVITÉ :	COMMUNE DE PIERREFONDS
EXPLOITANT :	SEAO- AGENCE DE L'OISE - Générale des Eaux



Commentaires:
Possibilités d'alimentation :
Aucune

Légende
Rouge = Fermé
Bleu = Ouvert

Rédacteur
F CHERON
Date : 9/6/11

Nom et Visa du Responsable de Service Eau :
Date :